

**VŒU DES GROUPES CRC ET LES VERTS DE LA MAIRIE DE TOULOUSE -
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2010**

Présenté par Pierre LACAZE

Vœu relatif aux victimes de l'assaut israélien contre le convoi maritime humanitaire destiné à Gaza.

Considérant l'assaut israélien dans les eaux internationales contre « la Flottille pour la Paix » le lundi 31 mai, à bord de laquelle plusieurs parlementaires européens étaient présents qui, par un recours à des moyens militaires, a provoqué la mort de neuf personnes et fait des dizaines de blessés parmi les militants de ce convoi pacifiste et humanitaire pour Gaza qui, frappé par un blocus inhumain, fait de ce territoire où vivent 1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants, une véritable prison à ciel ouvert.

Considérant la tristesse, la colère et l'indignation provoquées dans le monde entier et partagées par de nombreux Toulousains et Toulousaines face à l'attitude inacceptable du gouvernement israélien, le **Conseil Municipal de la Ville de Toulouse, réuni ce vendredi 25 juin 2010 :**

- condamne cet arraisonnement meurtrier et exprime sa solidarité avec toutes les victimes et leurs familles
- exprime la volonté que le blocus de Gaza soit levé pour permettre à l'aide humanitaire et notamment l'aide apportée par les collectivités territoriales, d'être acheminée dans les territoires

VŒU DU GROUPE COMMUNISTE, REPUBLICAIN ET CITOYEN – Conseil Municipal du 25 juin 2010.

Présenté par Bernard MARQUIE

Depuis le 8 juin, l'Assemblée nationale examine un projet de loi : Loi NOME, soit la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité.

Les usagers boudant les opérateurs privés dans le secteur de l'électricité (96 % des Français restent fidèles à l'opérateur historique EDF), le Gouvernement tente de leur forcer la main d'une manière totalement inédite : obliger EDF, à compter du 1^{er} janvier 2011, à revendre jusqu'à 25% de sa production nucléaire à ses concurrents ! Les conséquences d'une telle aberration sur les tarifs pour les usagers sont d'ores et déjà estimés à une augmentation avoisinant les 11% dès cette année puis 3,5% par an entre 2011 et 2015.

Alors que le parc de production nucléaire appartient à la nation, qui l'a financé par le paiement de ses factures, il s'agit d'un véritable hold-up au profit des opérateurs privés. L'objectif du gouvernement est clairement de provoquer une hausse artificielle des prix de l'énergie afin de permettre aux opérateurs privés de gagner des parts de marché. Sans se soucier du fait que cette flambée des prix aggravera les difficultés de nombreuses entreprises et provoquera la destruction de milliers d'emplois.

La loi NOME ressemble fort à un pillage orchestré par le Gouvernement français au nom de la « concurrence libre et non faussée » !

En effet, cette loi va contribuer à la mise en difficulté de l'entreprise EDF au lieu de permettre la recherche et le développement de la diversification de la production d'énergie sous contrôle public, ce qui permet également de réglementer les tarifs : l'énergie est un bien public nécessaire au fonctionnement de notre économie et au bien être de tous. L'intérêt général et les enjeux de développement durable doivent rester une priorité de l'Etat.

Le Conseil Municipal de Toulouse réuni ce vendredi 25 juin 2010 dénonce fermement ce projet de loi contraire à l'intérêt général et demande au Gouvernement d'y renoncer.

Conseil Municipal du 25 juin 2010

Vœu du groupe des élus non inscrits relatif à la reconversion de l'ancien aérodrome de Montaudran

Madame, monsieur, chers collègues,

Symbole de l'histoire toulousaine dans le domaine de l'aviation qui a tant marqué notre ville, l'aérodrome de Montaudran est aujourd'hui en cours de reconversion.

En effet, ce site, qui a vu naître en 1917 les premières usines de Latécoère, n'accueille plus aucune activités aéronautiques depuis 2003 et le départ définitif des locaux restants d'Air France.

Depuis, de nombreux projets ont été étudiés, puis repoussés, rediscutés, réorientés par le changement de majorité.

Aujourd'hui, le site est en voie de dégradation car il n'est ni protégé ni surveillé et fait l'objet de vandalisme. Mais surtout, ce lieu chargé d'histoire, au potentiel culturel essentiel pour notre ville, est en passe de devenir une zone urbaine dense et moderne, la piste historique laissant place pour une grande partie aux logements. L'histoire se trouve noyée par l'urbanisation.

S'il est nécessaire d'urbaniser ce site dès lors que le projet Aerospace Campus est soutenu, il n'en demeure pas moins qu'à l'heure actuelle, les permis de construire délivrés, lesquels font l'objet de recours, négligent ouvertement l'histoire et détériorent toute perspective de projet culturel ambitieux et à la hauteur de l'histoire aéronautique de Toulouse.

Il est encore temps de réagir et de proposer un projet culturel ambitieux et raisonnable permettant à la fois une urbanisation du site mais aussi le respect de son histoire au bénéfice de l'attractivité culturelle et touristique de Toulouse.

Le Conseil Municipal de Toulouse s'engage donc à proposer un nouveau projet culturel et urbanistique de reconversion du site de Montaudran, prenant en compte et mettant en valeur les zones historiques de ce site, notamment entre une partie de la piste qui doit être sauvegardée et les halles de montages qui doivent être mises en valeur.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2010

VŒU DU GROUPE TOULOUSE POUR TOUS , EN FAVEUR DE L'AMENAGEMENT DEFINITIF DE TOUTE LA RUE ALSACE-LORRAINE, PRESENTE PAR M MOUDENC.

Depuis novembre 2009, le projet d'aménagement définitif de la rue Alsace-Lorraine, dans sa portion comprise entre la place Esquirol et la rue Lafayette, est connu; il a été précisé il y a peu par l'équipe de maîtrise d'oeuvre, tandis que le chantier de rénovation des réseaux a débuté en février dernier.

Par contre, l'incertitude demeure sur la portion de la rue comprise entre la rue Lafayette et les boulevards. Quand, à l'été 2007, avait été réalisé l'aménagement provisoire de toute la rue, il avait été convenu, entre la collectivité, les commerçants et riverains concernés, que cet état provisoire ne durerait que 2 ans; les choix techniques faits (matériaux, revêtements) avaient été conçus pour cette durée là et pas davantage. Or, l'état actuel a quasi 3 ans d'existence à ce jour.

En outre, on ne peut concevoir un traitement de la rue "à deux vitesses", une portion de celle-ci n'ayant pas de perspective claire sur son devenir...
Il est donc important que la collectivité se détermine.

Dans sa séance du 25 juin 2010, le Conseil municipal de Toulouse décide de demander à la Communauté urbaine, désormais compétente pour ce dossier, de prendre dans les mois à venir les décisions nécessaires pour enclencher la définition d'un projet sur l'avenir de la rue Alsace-Lorraine, dans sa portion restant à traiter, en proposant un parti d'aménagement et un calendrier de réalisation, tout en lançant les procédures de concours et en approfondissant la concertation avec les riverains et commerçants de la partie de rue concernée.